

<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b>
---

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 06 décembre à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur GRISEL Bruno,

**Etaient présents** :

M. GRISEL Bruno, Mme DEMANGEL Catherine, M. BOURRELLIER Thierry, Mme PRIEUR Brigitte, M. MONNIER Jacky, Mme PINEL Annick, Mme LION BOUCHER Patricia,  
M. BUISSON Patrick, Mme DE LA FARE Claudine, M. LENOBLE Pascal,  
M. GRISEL Valentin, Mme JAMELIN Magali, Mme HALAVENT Sonia,  
M. RIAND Arnaud, Mme DORÉ Lise, M. DALBART Florian, Mme GOODE Virginie,  
M. CAILLAUD François, Mme REIGNER Anne-Lise, M. DELISLE Grégory, M. THUILLIER Benoît,

**Absents excusés** : M. LARQUET Daniel, M. CHEVALIER Raphaël, M. GRISEL Julien, Mme TISON Catherine, M. DURIEZ Dominique

**Absente** : Mme LE PLEY Saouda,

Pouvoirs donnés conformément à l'article L2121-20 du code général des collectivités territoriales

M. GRISEL Julien	Pouvoir à	M. RIAND Arnaud
M. LARQUET Daniel	Pouvoir à	Mme PRIEUR Brigitte
Mme TISON Catherine	Pouvoir à	Mme REIGNER Anne-lise
M. DURIEZ Dominique	Pouvoir à	M. DELISLE Grégory

<b>DATE DE CONVOCATION</b>	<b>:</b>	<b>28/11/2022</b>
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE</b>	<b>:</b>	<b>27</b>
<b>PRESENTS</b>	<b>:</b>	<b>21</b>
<b>VOTANTS</b>	<b>:</b>	<b>25 (dont 4 pouvoirs)</b>
<b>SECRETAIRE DE SEANCE</b>	<b>:</b>	<b>Mme PINEL Annick</b>

**Objet Centre de loisirs- Tarifs**

Monsieur le Maire explique que le centre de loisirs accueille des enfants extérieurs à la Commune de Boos. Compte tenu de l'augmentation des charges de la Commune, il propose de revoir le tarif pour les extérieurs.

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis favorable de la commission centre de loisirs,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-Décide de fixer les tarifs pour l'accueil au centre de loisirs de la manière suivante à compter du 01 janvier 2023 :

Tarif pour les mercredis pendant la période scolaire :

Tarifification sur la base d'un forfait quels que soient les revenus :

- Forfait de 12 € la journée pour les boésiens
- Forfait de 16.00 € la journée pour les extérieurs

Tarif pour les petites vacances et les grandes vacances :

Quotient familial	- Tarif
Tranche 1 : de 0€ à 460.00 €	- 9.30 €
Tranche 2 : de 461.00 € à 750.00 €	- 11.00 €
Tranche 3: à partir de 751.00 €	- 12.00 €
Tranche 4 : extérieurs	- 16.00 €

Réduction de 1.00 € sur les tarifs présentés ci-dessus à partir du 2<sup>ème</sup> enfant.

Fait et délibéré à BOOS, les jour, mois et an susdits,

Le Maire

Bruno GRISEL



Le secrétaire de séance

Annick PINEL